

LES ANNONCES DE LA SEINE

Jeudi 22 mai 2008 - Numéro 33 - 1,15 Euro - 89^e année



Médiation judiciaire

Propositions de Jean-Claude Magendie

Jean-Claude Magendie

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

VIE DU DROIT

| | |
|--|---|
| Développer la médiation judiciaire..... | 2 |
| Colloque de Tréguier par Alain Guilloux..... | 5 |

TRIBUNE

| | |
|---|---|
| Réforme des règles de fonctionnement et de financement de l'EFB de Paris par Patrice Rembauville-Nicolle..... | 7 |
|---|---|

NÉCROLOGIE

| | |
|--|---|
| In memoriam Francis Mollet-Viéville..... | 9 |
|--|---|

EUROPE

| | |
|---|----|
| Rencontres du Cercle des Européens / L'Express..... | 10 |
|---|----|

BILANS

| | |
|-------|----|
| | 13 |
|-------|----|

ANNONCES LEGALES

| | |
|-------|----|
| | 15 |
|-------|----|

DÉCORATION

| | |
|--|----|
| Jean-Marc Delas, Chevalier de la Légion d'Honneur..... | 23 |
|--|----|

SUPPLÉMENT

| | |
|---|--|
| Régime de responsabilité civile des dispensateurs de crédits par Maurice-Antoine Lafortune..... | |
|---|--|

Jean-Claude Magendie, premier président de la cour d'appel de Paris, a annoncé le 20 mai 2008, lors d'une conférence de presse, une série de mesures pour développer la médiation, parmi lesquelles :

- création d'une chambre pilote et nomination d'un magistrat référent dans chaque juridiction ;
- permanence de médiateurs pendant la tenue des audiences ;
- élaboration de protocoles d'accord avec les acteurs judiciaires locaux ;
- mise en place d'une commission permanente dans chaque cour d'appel pour évaluer les résultats et dresser une liste de médiateurs ;
- généralisation du pouvoir du juge d'enjoindre aux parties de s'informer sur la médiation ;
- incitation financière (réduction de la TVA sur les honoraires d'avocats...).

Ces propositions sont largement inspirées des premiers travaux d'un groupe de travail installé en février 2008 par Monsieur Magendie, composé de 37 personnes (professeurs de droit, magistrats, avocats, avoués, notaire, greffier, représentants d'associations de médiations et d'institut de formation à la médiation).

Elles ont pour objet de développer la médiation judiciaire, créée par une loi de 1995, et qui connaît un succès mitigé au regard du premier bilan dressé par ce groupe de travail.

La justice doit s'enrichir en se montrant capable de développer des modes alternatifs de règlement des conflits plutôt que de chercher à traiter tout le contentieux sur un modèle unique : "moins juger pour mieux juger".

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne
 12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01.42.60.36.35 - Télécopie : 01.47.03.92.15
 Internet : www.annonces-de-la-seine.com - E-mail : as@annonces-de-la-seine.com - as@annonces-de-la-seine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

Finances et dépenses publiques de la France dans la perspective de la présidence de l'Union

Rencontres du Cercle des Européens / L'Express - 18 avril 2008

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35



Noëlle Lenoir

A trois mois de la présidence française de l'Union, Eric Woerth était l'invité des Rencontres du Cercle des Européens (L'Express) le 18 avril dernier. A cette occasion, il a exposé la méthode, le contenu et les objectifs de l'importante réforme de l'Etat initiée par le Président de la République depuis juillet 2007 et dont le ministre du Budget a la responsabilité : la révision générale des politiques publiques (RGPP). Selon Eric Woerth, si cette réforme est

d'une telle ampleur et d'une telle importance, c'est qu'elle "engage la crédibilité de la France, vis-à-vis de l'Union européenne", dans le sens où elle permettra de ramener les finances publiques à l'équilibre.

Une réforme profonde de l'Etat comme gage de crédibilité donné à l'Union européenne

Le ministre du Budget a dans un premier temps insisté sur la démarche et la philosophie de cette réforme générale des politiques publiques. Malgré un nom et un sigle (RGPP), qu'il a caractérisé d'un peu "barbare" ou "techno", l'important selon le ministre est avant tout de "communiquer sur le fond", car il s'agit d'une réforme profonde des structures de l'Etat, réclamée depuis trop longtemps en France et déjà réalisée dans beaucoup de pays. Secrétaire d'Etat de la réforme de l'Etat, dans le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin en 2004, Eric Woerth se souvient que la réforme de l'Etat était déjà sur toutes les lèvres à cette époque. Cette réforme à un "périmètre large", dans le sens où elle concerne aussi bien l'ensemble des

missions et actions de l'Etat, que le contenu même des politiques publiques. Il ne s'agit pas seulement de considérer "l'organisation", mais également "le contenu" a déclaré Eric Woerth. Cette ampleur de la réforme constitue selon le ministre "l'élément de crédibilité le plus important" que la France puisse fournir à l'Union européenne concernant sa capacité à revenir à l'équilibre.

L'objectif de cette analyse approfondie des politiques publiques est de réduire les dépenses publiques qui représentent actuellement entre 53% et 54% du PIB, soit selon le ministre du Budget, des proportions "beaucoup plus élevées que la plupart des pays du monde". Si seuls les pays nordiques atteignent un tels taux de dépense, celui-ci est sur "une pente descendante", les concernant, tandis que le nôtre est sur une pente "accélérateur". Il faut "véritablement stopper cela", à affirmé Eric Woerth.

L'engagement d'Eric Woerth à porter et à accomplir cette grande redéfinition des politiques publiques est donc total : "j'assume la méthode", a-t-il répété à de nombreuses reprises. Au cours de son intervention le Ministre a en effet pu afficher toute sa détermination et sa conviction, mêlés à une grande sérénité.

REPERES

Le Cercle des Européens

Le Cercle des Européens, créé en 2004, a pour objet statutaire de promouvoir des débats et rencontres sur l'Europe en tant que grand marché et continent porteur de civilisation. Il réunit des responsables d'entreprises auxquels se joignent des personnalités du monde politique, social et académique. Les membres du Cercle ont la commune conviction que la maîtrise de notre avenir à nous Européens, dans un monde en

plein bouleversement, passe par une Europe forte, apte à affronter la compétition internationale, et solidaire. Le but premier du Cercle est ainsi d'être présent dans le débat sur l'Europe qui, même lorsqu'il n'apparaît pas au premier plan de l'actualité, est en filigrane de tous les sujets d'importance pour la société française. Le Cercle se veut également un lieu d'échange et de dialogue. Il organise pour ses membres des rencontres thématiques, en

partenariat avec l'hebdomadaire L'Express, autour de personnalités marquantes de la scène européenne et mondiale qui font part de leur expérience propre et débattent librement de leur parcours et de leurs activités en Europe. Le Cercle pilote des études correspondant aux grands sujets européens du moment. Enfin, le Cercle des Européens participe au "HEC Europe's

Symposium" qu'organise chaque année l'Institut de l'Europe d'HEC autour d'un comité de sages réunis pour dégager les priorités européennes du moment.

Présidente : Noëlle Lenoir, ancienne ministre, avocate à la Cour

Vice-présidents : Patricia Barbizet, administrateur-directeur général d'Artemis Dominique de La Garanderie, avocate à la Cour, ancien

bâtonnier de Paris
Joël Séché, président directeur général de Séché.
Trésorier : Hubert Tubiana, expert comptable, commissaire aux comptes
Responsable du développement : Maud Clerc
Relations extérieures : Charles Jorcin

Cercle des Européens
28 boulevard Raspail
75007 PARIS
contact@ceuropeens.eu

Une méthode centralisée tournée vers la décision

Ce sont donc actuellement “une trentaine de chantiers” qui sont ouverts. Pour analyser ces politiques publiques des débats de fonds sont conduits par des auditeurs du secteur public et du privé.

Une démarche d’expert ? Oui, affirme Eric Woerth avec assurance, “la politique est une démarche d’experts”. Lui-même ancien spécialiste de l’audit et du conseil dans le privé, Eric Woerth à d’ailleurs comparé cette méthode à celle appliquée pour la gestion et le management d’une entreprise. Le but de ces audits est de “défricher le terrain” et “canaliser la discussion”, à la quelle sont associés les ministres concernés. Ce premier travail est selon Eric Woerth une condition impérative à l’aboutissement de la démarche.

Une démarche centralisée ? Oui, répond Eric Woerth, et “c’est la bonne méthode”, ajoute t-il. Selon le ministre “il faut de la centralisation” à cette étape, car le rôle et le but de la RGPP “n’est pas de poser des diagnostics” - qui par ailleurs ont déjà été établis par de nombreuses institutions comme le Parlement, la Cour des comptes, le Comité économique et social... - mais “d’aller vers la décision”.

La suite du processus, a détaillé le ministre, est ensuite de faire des propositions qui sont soumises au Conseil de modernisation des politiques publiques, qui s’apparente en fait au Conseil des ministres, et est présidé par le Président qui lui-même arrête les décisions.

Eric Woerth a souligné que cet impératif de prendre des décisions et “de faire évoluer les choses dans ce pays” était directement lié aux enjeux : être dans la compétition mondiale, conserver nos régimes sociaux, augmenter notre pouvoir d’achat et la richesse du pays. “La France ne peut pas regarder les trains passer”, a-t-il ajouté.

Si Eric Woerth a concédé que cette démarche était “améliorable”, notamment en associant le Parlement, “un peu en amont, et beaucoup en aval”, il a également précisé que tous les débats ne devaient pas être nécessairement “déclenchés sur la place publique” faute de “tuer la décision” et que “l’exécutif doit assumer son rôle”. Selon lui, “un juste milieu doit être trouvé”, garantissant efficacité et débat public. Il a suggéré notamment de partager les diagnostics avec tous les députés et de mieux associer les rapporteurs spéciaux.

Sur ce point le ministre du Budget a précisé que la RGPP prévoyait deux types de décisions :
- celles qui concernent l’organisation de l’Etat et qui relèvent donc de l’exécutif (comme le non

REPERES

Eric Woerth

Ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique



Photo © Jean-René Tancrède

Eric Woerth est né le 29 janvier 1956 à Creil (Oise)

Cursus
HEC Paris - Institut d’études politiques de Paris

Fonctions électives
Député de l’Oise, de 2002 à 2004 et depuis 2005. Réélu en 2007.
Membre de la Commission des finances de l’Assemblée nationale.
Maire de Chantilly (Oise) depuis 1995.

Conseiller régional de Picardie de 1986 à 1992 et de 1998 à 2002.
Vice-président du Conseil régional de Picardie, de 1992 à 1998.

Fonctions ministérielles
2004-2005 : Secrétaire d’Etat à la Réforme de l’Etat auprès du ministre de la fonction publique et de la Réforme de l’Etat.

Source : *Who's Who in France et Assemblée nationale.*

remplacement d’un fonctionnaire sur deux ou encore la réduction du nombre d’administration centrale) ;

- et celles qui relèvent du contenu des politiques publiques et qui sont des orientations du Président de la République, soumises ensuite à la discussion pour ce qui concerne les modalités d’application et le calendrier (comme pour le logement, notamment en matière de conditions d’accès au logement social).

“Une politique de retour à l’équilibre des finances publiques est un sentier ardu”, a déclaré Eric Woerth, ajoutant que si l’on écartait la solution qui consiste à relever les prélèvements obligatoires, la seule solution était de passer par la “voie de la réforme”.

Un premier bilan d’étape de la RGPP

Le ministre du budget a précisé que pour le retour à l’équilibre de ses finances publiques en 2012 et le respect des critères de Maastricht, la France devait réaliser une économie de 30 milliards d’euros. Le bilan de la première étape a permis d’obtenir une économie de 7 milliards sur les dépenses de l’Etat. 15 milliards d’euros devraient être trouvés sur la sphère sociale. Explicitant le raisonnement qui était derrière la RGPP en terme de dépenses publiques, Eric Woerth a tenu à souligner que 30 milliards d’économies ne signifiait pas “30 milliards de dépenses en moins”. C’est-à-dire “qu’il ne s’agit pas d’une restriction des dépenses” mais davantage de “réduire de la vitesse d’évolution des dépenses”.

“La pression européenne”

S’agissant des incertitudes qui s’expriment quant à un retour l’équilibre des finances publiques de la France en 2012 et de l’inquiétude de nos partenaires européens devant un possible “dérapage” de la France (notamment suite aux récents chiffres du déficit public français qui a atteint 2,7% du PIB en 2007), Eric Woerth a réaffirmé que le meilleur gage de crédibilité donné à nos partenaires constituait justement les réformes de fonds qui étaient actuellement menées, “la seule façon de faire accepter le déficit français”.

Pour le ministre du Budget, cette “pression européenne”, comme il l’a qualifiée, est juste et bénéfique dans le sens où un Etat doit impérativement s’octroyer des “marges de manœuvres”, ce qui passe par un équilibre budgétaire. Il a d’ailleurs précisé que ce n’était pas l’Europe qui obligeait à cette rigueur mais le monde actuel. Ecartant donc toute idée de conflit avec les institutions européenne et en particulier la Commission chargée de surveiller les finances publiques des Etats, il a affirmé le besoin de “positiver cette pression européenne”.